

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-JULIEN

Par suite d'une convocation en date du 2 juillet 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de SAINT-JULIEN se sont réunis en date du 9 juillet 2022, à la mairie à 10 heures, sous la présidence de M. Michel LENOIR, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 2 juillet 2022.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Tirage au sort des jurés d'assise
2. Contrat de bail avec Free Mobile
3. Travaux ONF
4. Désignation d'un suppléant au Syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay
5. Adhésion à la Charte d'engagement de la Stratégie départementale de l'eau
6. Réforme de la publicité des actes
7. Demande de subvention 2^e tranche, aménagement des abords de l'école et de la place de l'église
8. Soutien du CM à la résolution sur « la ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires »
9. Vidéoprotection
10. Décision modificative

Membres présents : MM LENOIR, ALIBERT, VACHON, AMBROSIONI et Mmes DUBOIS, KONCZEWSKI, MARCAIRE, MERLIN, TOPENOT, VAN ROYD lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : M. DELNESTE à M. LENOIR.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : MM MARTIN, BERNARD et Mmes DOREY, CASSINI.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme DUBOIS Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. – Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 de l'ordre du jour : Délibération n°13-2022, le Conseil Municipal désigne les jurés d'assise : MM BRABAN Richard Barnabet, DEWEERT Vincent Pierre, PECH Raymond, Mmes DE MARCH Sarah Suzanne Renée, GODMER Aurélie, LAMAIN (LAURENT) Chantal Berthe Yvonne.

Question n° 2 de l'ordre du jour : Délibération n°14-2022, le Conseil Municipal autorise la pose d'une antenne Free Mobile sis « la Garenne », et autorise le Maire à signer le contrat de bail avec Free Mobile.

Question n° 3 de l'ordre du jour : Délibération n° 15-2022, le Conseil Municipal accepte le devis de travaux de l'ONF pour un montant de 3 990.51 €HT.

Question n° 4 de l'ordre du jour : Délibération n° 16-2022, le Conseil Municipal désigne en vote à main levée et à l'unanimité Mme Odile MARCAIRE déléguée suppléante au Syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay-Saint-Julien.

Question n° 5 de l'ordre du jour : Délibération n° 17-2022, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soutient l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en AG de l'AMRF le 14 mai 2022.

Question n° 6 de l'ordre du jour : Délibération n° 18-2022, le Conseil Municipal donne son autorisation au Maire à signer la Charte d'engagement « de l'eau, pour tous, durablement et préservée » avec le Conseil Départemental.

Question n° 7 de l'ordre du jour : Délibération n° 19-2022, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement des abords de l'école et de la place de l'église, précise que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget, sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet Voirie et au titre de la répartition des amendes de police 2022, certifie que les travaux portent sur une voie communale, s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention. Les travaux s'effectueront en 3 tranches et sollicite la subvention pour la 2^e tranche, en suivant le plan de financement définit au préalable.

Question n°8 de l'ordre du jour : Délibération n° 20-2022, le Conseil Municipal procède au vote de Virement de Crédit sur le budget de l'exercice 2022.

Fait à SAINT-JULIEN, le 26 juillet 2022

Le maire,

Le secrétaire

Michel LENOIR

Martine DUBOIS

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le

Et de la publication le